

13^{ème} RALLYE REGIONAL LE MANS « VHRS »

Les 11 et 12 juillet 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

ORDRE DE PASSAGE DU RALLYE : VHRS - VHC - MODERNES

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du visa Ligue Bretagne Pays de Loire	
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement	Engagement en ligne sur la FFSA
Clôture des engagements	Lundi 29 juin	
Remise du carnet d'itinéraire	Samedi 11 juillet de 8h à 12h00	Hall salle Mélusine Bonnétable
Reconnaisances	Samedi 11 juillet de 8h à 14h30	Suivant carnet d'itinéraire PRUDENCE !
Vérifications administratives (sur convocation horaire)	Samedi 11 juillet de 9h à 15h	Hall salle Mélusine Bonnétable
Vérifications techniques	Samedi 11 juillet de 9h à 15h	Parking du collège Bonnétable Devant le gymnase
Mise en place en parc fermé (obligatoire juste après vérifs)	Samedi 11 juillet de 9h15 à 15h15	Parking Salle Mélusine Bonnétable
1 ^{ère} Réunion commissaires sportifs	Samedi 11 juillet à 14h	PC salle Mélusine Bonnétable
Publication des équipages admis et ordres de départ ES 1	Samedi 11 juillet à 16h	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Briefing des équipages de voitures d'encadrements	Samedi 11 juillet à 15h	PC salle Mélusine Bonnétable
Départ de la 1 ^{ère} étape du rallye	Samedi 11 juillet à 17h	Sortie parc fermé de départ Parking Salle Mélusine
Arrivée de la 1 ^{ère} étape du rallye	Samedi 11 juillet à 17h53	Entrée en parc fermé Parking salle Mélusine
Publication ordre départ ES 2 / 3 / 4 / 5 après reclassement	Samedi 11 juillet à 22h	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Départ de la 2 ^{ème} étape du rallye	Dimanche 12 juillet à 9H00	Sortie parc fermé Parking salle Mélusine
Arrivée de la 2 ^{ème} étape du rallye	Dimanche 12 juillet à 14h17	Entrée en parc fermé final Parking salle Mélusine
Vérification finale		Garage de la Forêt, Bonnétable
Publication du classement	Dimanche 12 juillet Au plus tard 30mn après entrée dernier concurrent parc fermé	Sites : www.chronouest.fr et FFSA Et affichage salle Mélusine
Remise des prix	Dimanche 12 juillet	Sur le podium devant salle Mélusine

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ACO Maine Bretagne organise le 11 et 12 juillet 2026 en qualité d'organisateur administratif le :

le 13ème rallye Le Mans VHRS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire sous le N° R32 du 31/03/2026 et par la FFSA sous le N° 297 du 31/03/2026

Comité d'Organisation : ECURIE LE MANS www.ecurielemans.org - mail : ecurielemans72@gmail.com

Président : **André GRISON, le conseil d'administration et tous les membres de l'Ecurie Le Mans**

Secrétariat du Rallye jusqu'au 10 juillet : 30 rue Onias Martin, 72110, Bonnétable et le 11 et 12 juillet au PC Salle Mélusine à Bonnétable

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1. OFFICIELS

Président collège commissaires sportifs	Gérard TEXIER	Licence n°	181160
Commissaires sportifs	Dominique JOUBERT	Licence n°	17860
	Thierry COULON	Licence n°	4777
Directeur de course	Joseph LORRE	Licence n°	10395
Adjoint directeur de course au PC et directeur de course « nouveau départ »	Myriam MAWDSLEY Mickaël MEUNIER	Licence n° Licence n°	11115 174189
Directeurs de course délégué ES	Michel FRALIN	Licence n°	2149
	Gilles MERLIOT	Licence n°	10396
Adjoints directeurs de course ES	Valérie THEBAUD	Licence n°	15553
	Jean BELY	Licence n°	145422
Responsable moyenne VHRS	Jean Marc SEGOUIN	Licence n°	3352
Commissaire technique responsable « modernes »	Jacques SALENNE	Licence n°	18219
Commissaire technique responsable « VHC »	William QUERU	Licence n°	14922
Commissaires techniques adjoints Commissaire technique adjoint « nouveau départ »	Romain THIPHAINÉ Régis BEREAU Marc MEUNIER Fabien SILVA	Licence n° Licence n° Licence n° Licence n°	155300 136886 137284 228511
Médecin	Dr Philippe MAGNE Dr Guillaume LEGUESDRON		
Chargées des relations avec les concurrents	Cathy CONDEMINE Jill LONGEPE Gwenola LE PICHON	Licence n° Licence n° Licence n°	56617 187966 194347
Relation avec la presse	André GRISON	Licence n°	29481
Chronométrateurs	Cyril VALLEE Olivier LAMBERT Philippe NAUROY Lydie RIOUX Katia DE JONG Sébastien BIDAULT	Licence n° Licence n° Licence n° Licence n° Licence n° Licence n°	123878 234937 163037 162352 318382 144674
Classement « modernes et VHC »	Stéphane MONFORT	Licence n°	38611
Classement VHRS	Laurent LE POTIER	Licence n°	4933
Speaker	JP GAUTRET DANIAUT	Licence n°	213221

1.2. ELIGIBILITE

Le 13ème RALLYE VHRS compte pour :

- le « Trophée Rallye Cup »
- La coupe de France des rallyes VHRS FFSA 2026, Coëf 1

1.3 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

1.3.4P.

Un briefing oral sera organisé par le Directeur de Course le samedi 11 juillet à 15h30 dans le hall de la salle Mélusine.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

2.1P.

Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road-book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé et en cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1 P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.

Ce Titre de Participation (au prix de 48€) devra être demandé sur le site de la FFSA : www.FFSA.org au plus tard le jeudi avant l'épreuve soit le 9 juillet 2026

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

Le concurrent devra obligatoirement préciser sur la feuille d'engagement la catégorie de moyenne choisie pour la totalité du rallye ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec l'autorisation du collège des Commissaires Sportifs

3.1.5P. Toute personne qui souhaite participer au 13^{ème} RALLYE LE MANS VHRS devra s'engager directement sur le site de la FFSA, onglet : « s'engager » (voir procédure engagement FFSA)

<https://engagement.ffsa.org/Engagement>

et adresser par courrier la demande d'engagement FFSA accompagnée du règlement avant le lundi 29 juin 2026 à l'adresse suivante :

Quentin LE POTIER, 12 et 14 Grande Rue , PARENNES 72140

Mail : ecurielemans72@gmail.com ; port : 06 33 77 82 40

Un mail de confirmation de réception de votre engagement vous sera notifié dans les jours suivants (sous réserve que vos coordonnées mail et tel portés dessus soient correcte)

Les horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques seront publiées sur le site de l'Ecurie Le Mans www.ecurielemans.org

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (cumul des 3 catégories du rallye : moderne, VHC, VHRS)

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **avec la publicité facultative des organisateurs : 230 €**
- **sans la publicité facultative des organisateurs : 460 € (230x2)**

Les droits d'engagement comprennent le repas du samedi soir 11 juillet pour l'équipage, les repas pour leurs accompagnants éventuels seront limités à 2 par équipage au prix de 20€ par personne, (à préciser sur feuille d'engagement ou contacter l'organisation au plus tard le 30 juin si engagement par le site de la FFSA)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, chèque à l'ordre de l'écurie Le Mans ou virement

FR76 1548 9048 0400 0802 7350 193 CMCIFR2A

Attention pour les virements, il faut mettre en libellé le nom et prénom du pilote.

Les copies de licences et permis de conduire devront être adressées jointes à l'engagement ou remise sur place aux vérifications administratives (**prenez vos dispositions avant, aucune photocopie ne sera faite sur place**)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.3P. ASSISTANCE

Les zones d'assistance et les lieux des installations des structures du rallye seront indiqués dans le carnet d'itinéraire (roadbook)

Un extincteur de 2kg minimum, 2 gilets fluorescents jaunes et 1 triangle de signalisation seront obligatoires.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES

5.1 P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2 P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1 P. DESCRIPTION

Le 60ème rallye Le Mans représente un parcours de 111 km

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

- Les épreuves spéciales sont :
- ES 1 de 1.2 km à parcourir 1 fois
 - ES 2 / 4 de 8.95km à parcourir 2 fois
 - ES 3 / 5 de 10.4km à parcourir 2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans ES « super-spéciale » est de 1 passage.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans ES « Courcemont » et ES « Jauzé » est de 3 passage.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : samedi 12 juillet de 8h à 14h30

Les reconnaissances ne seront autorisées qu'avec une voiture de série conforme à la législation routière en France, la voiture utilisée en reconnaissances ne devra pas arborer les autocollants fournis (numéros de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire, etc., ...), à l'exception de l'autocollant de reconnaissance appliqué sur le pare-brise

Le respect des règles de sécurité et des riverains est indispensable pour la pérennité de notre épreuve
Toute infraction constatée donnera lieu à des sanctions conformément à l'article 6.2.7 « PENALITE »
du règlement standard des rallyes FFSA

6.4P. RECONNAISSANCES

6.4.1 P.

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

1ère infraction : une pénalité en espèces de 160 €

2ème infraction : une pénalité en temps de 5 mn

3ème infraction : exclusion.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard des rallyes de Régularité Sportive FFSA.

7.5P. ZONE DE REGULARITE (ZR)

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/heure. En cas de dépassement de 10 % de sa moyenne le concurrent encourt :

1ère infraction : le Collège des commissaires sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €.

2ème infraction : le Collège des commissaires sportifs signifiera la disqualification de l'épreuve.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Un classement général VHRS,

Un classement moyenne haute

Un classement moyenne intermédiaire

Un classement moyenne basse.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

La remise des prix se déroulera le dimanche 12 juillet sur le car-podium ACO devant la salle Mélusine à BONNETABLE.

Des coupes seront distribuées aux 3 premiers équipages de chaque catégorie

60ème Rallye Le Mans

Coupe de France des rallyes 2025 (coëf 2), championnat des rallyes ACO

Championnat des rallyes ligue Bretagne Pays de Loire



ITINERAIRE et CONTROLES

Samedi 11 et dimanche 12 juillet 2026



ORDRE PASSAGE: VHRS/VHC/MODERNE

Lever du soleil à 6h13

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps	1ère
ES		Distance	Distance	Distance	imparti	VHRS
ETAPE 1						
CH 0	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					17h00
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 0A	Sortie assistance rue de Twistringén		0.460	0.460	0:20	17h20
CH 1	Avant ES 1		5.780	6.580	0:15	17h35
	Neutralisation		0.150	0.150		
ES 1	BONNETABLE	1.200		1.200	0:03	17h38
CH 1A	Entrée parc fermé parking Mélusine		2.290	10,22	0:15	17:53
	Total section 1	<i>1.200</i>	<i>8.680</i>	<i>9.880</i>	<i>0:53</i>	
PARC FERME parking Mélusine BONNETABLE						
ETAPE 2						
CH 1B	Sortie parc fermé Mélusine podium/entrée assistance					9h00
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 1C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.460	0.460	0:30	9h30
CH 2	Avant ES 2		8.090	8.090	0:18	9h48
	Neutralisation		0.110	0.110		
ES 2	COURCEMONT	8.950		8.950	0:03	9h51
CH 3	Avant ES3		9.690	9.690	0:28	10h19
	Neutralisation		0.100	0.100		
ES 3	JAUZE	10.400		10.400	00.03	10h22
CH 3A	Entrée parc fermé parking Mélusine		12.200	12.200	00.25	10h47
	Total section 2	<i>19.350</i>	<i>30.650</i>	<i>50.000</i>	<i>1:47</i>	
REGROUPEMENT Parking Mélusine BONNETABLE						
CH 3B	Sortie parc regroupement Mélusine podium/entrée assistance					12h30
ASSISTANCE rue de Twistringén						
CH 3C	Sortie assistance rue de Twistringén		0.460	0.460	0:30	13h00
CH 4	Avant ES 4		8.090	8.090	0:18	13h18
	Neutralisation		0.110	0.110		
ES 4	COURCEMONT	8.950		8.950	0:03	13h21
CH 5	Avant ES5		9.690	9.690	0:28	13h49
	Neutralisation		0.100	0.100		
ES 5	JAUZE	10.400		10.400	00.03	13h52
CH 5A	Entrée parc regroupement parking Mélusine		12.200	12.200	00.25	13h30
	Total section 3	<i>19.350</i>	<i>30.650</i>	<i>50.000</i>	<i>1:47</i>	14h17
PARC FERME FINAL						
Total rallye		ES	Liaison	Total		
Coucher du soleil à 21h55		39.900	69.980	109.88		

s e c t i o n 1

s e c t i o n 2

s e c t i o n 3